

Titre de séjour en france

Par Keshia PENDA, le 11/11/2018 à 13:55

Bonjour à tous . je viens d'arriver en France en tant que enfant majeur d'un ressortissant français ayant déposé ma demande (tous les documents requis) de titre de séjour auprès de la préfecture auront ils encore besoin de la presence de mon géniteur et de sa femme moi en tant que majeur.merci.

Par youris, le 11/11/2018 à 20:24

bonjour,

vous pouvez demander la nationalité française par filiation paternelle si votre père était français à votre naissance ou durant votre minorité. salutations

Par **Keshia PENDA**, le **12/11/2018** à **19:26**

Ok merci mais est ce que mon père doit obligatoirement être présent lors de mes démarches?

Par youris, le 12/11/2018 à 19:48

vous devez seulement prouver que votre père avait la nationalité française à votre naissance ou durant votre minorité.